



## LE MOT DU MAIRE

A l'instant où je prends quelques minutes pour rédiger ce petit édit, je me réjouis de voir combien notre vie communale est riche en événements. Les derniers six mois ont permis de progresser sur multitude de sujets, certains rythmant notre quotidien, d'autres à plus long terme, donnant des orientations structurelles pour notre village.

Vous trouverez dans les pages suivantes le résumé des avancées faites sur de nombreux sujets. Je tiens à souligner l'activité autour du plan de référence qui a cristallisé un effort collectif, encadré par l'expertise d'un cabinet d'urbanistes. Ce travail se poursuivra par une présentation aux Aulusiennes et Aulusiens, comme nous nous y étions engagés, des orientations que nous pouvons donner à notre futur. La création ou la rénovation de l'Habitat, l'organisation de la Centralité du village, les travaux d'aménagement, la mise en valeur des éléments patrimoniaux font partie de ce que nous serons amenés à discuter dans les semaines et mois à venir. Il est évident qu'un tel exercice nous extrait de notre quotidien et de nos zones de confort ; la richesse de cette aventure est d'échanger sur des sujets communs que nous percevons tous de manière très différente. Avec les beaux jours qui reviennent, j'espère que résidents, curistes, randonneurs, et tous ceux qui sont de passage pourront profiter de notre si bel environnement. Je vous souhaite à tous un très bel été.

## PLAN DE REFERENCE

### Progression du Plan de Référence

Les 6 derniers mois nous ont permis de faire avancer un projet novateur et structurant pour la commune sur lequel l'équipe municipale s'est engagée. Qu'en est-il et où en sommes nous ?

Accompagnés d'une équipe d'urbanistes et d'architectes, notre objectif est de faire un état des lieux de la commune et de définir, ensemble, les projets que nous souhaitons mettre en œuvre pour faire évoluer ce village qui compte tant pour nous.

Après une analyse menée par le cabinet d'urbanistes, nous avons conduit plusieurs réunions pour confronter nos analyses et ressentis. Ces réunions se sont tenues d'abord avec le conseil municipal puis ont été élargies avec certains d'entre vous afin d'optimiser le retour d'information.



**Ce projet étant clé pour notre futur**, nous nous étions engagés à le partager publiquement afin que chacun puisse l'appréhender et amener des éléments constructifs. **Ceci sera fait le 30 Juillet**, date à laquelle, le cabinet 'D'une ville à l'autre' viendra nous exposer les conclusions de leurs travaux.

Nous tenons à clarifier une nouvelle fois que les professionnels qui nous accompagnent sont force de proposition, mais que la décision et la priorisation des travaux restent de la responsabilité de la commune.

Enfin, il est important que ce projet soit partagé au niveau de la communauté de communes Couserans-Pyrénées, du département de l'Ariège, de la région Occitanie et de l'ensemble de tous les institutionnels, qui prendront part à certains volets des réalisations à venir.

Pour ce faire, la première réunion du Comité de Pilotage s'est tenue le Lundi 19 Juillet 2021.

Mairie d'Aulus-les-Bains - 09140 Aulus les Bains - Tel : 05 61 96 00 87  
mail : [mairie@auluslesbains.com](mailto:mairie@auluslesbains.com)



## CENTRALE de la MOULINE

### **Communiqué relatif aux contentieux opposant la Commune d'AULUS-LES-BAINS à la société IGIC**

---

La Commune d'AULUS-LES-BAINS présente la particularité de disposer sur son territoire de deux chutes d'eau situées sur les cours d'eau de l'ARS et du GARBET. Pour valoriser cette richesse naturelle, la commune a décidé en 1989 de créer une centrale hydroélectrique à partir d'une autorisation préfectorale lui conférant « un droit d'eau ».

La formalisation de ce projet s'est traduite par la passation d'une convention conclue le 16 décembre 1989, par laquelle la Commune d'AULUS-LES-BAINS a confié à la société IGIC la construction, la gestion et l'exploitation, pour une durée de 29 ans, de cette centrale.

Aux termes de cette convention, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la commune a repris possession de toutes les constructions, ouvrages, installations de production d'énergie électrique remis par la société IGIC.

Cependant, cette reprise en gestion de la centrale par la commune ne s'est pas réalisée sans difficultés et obstacles. En effet, la Commune d'AULUS-LES-BAINS, représentée en son temps par l'ancienne équipe municipale, a conclu avec la société IGIC trois avenants à la convention de 1989, avenants ayant pour objet, ni plus ni moins, d'évincer la Commune de sa propriété et de l'ensemble de ses droits sur la centrale.

Dans la continuité de ces manœuvres de « spoliation » de la commune, une convention conclue le 5 septembre 2002 visait à anéantir une fois pour toute la convention de 1989 qui fondait les droits légitimes de la commune sur la centrale. C'est dans ce contexte, que Monsieur Michel Veysière et Mesdames Martine Papaix et Bernadette Rogalle ont saisi le Tribunal Administratif de Toulouse pour être autorisés à représenter les intérêts de la commune devant ladite juridiction. En effet, tout contribuable inscrit au rôle de la commune a le droit d'exercer, tant en demande qu'en défense, à ses frais et risques, avec l'autorisation du tribunal administratif, les actions qu'il croit appartenir à la commune, et que celle-ci, préalablement appelée à en délibérer, a refusé ou négligé d'exercer.

Le 23 juin 2005, la juridiction toulousaine autorisait ces trois contribuables à intenter dans l'intérêt de la commune une action en nullité de la vente frauduleuse opérée par l'ancienne équipe municipale, le 16 novembre 2000. C'est dans ce contexte que le Tribunal de Grande Instance de TOULOUSE, puis la Cour d'Appel de TOULOUSE, ont prononcé la nullité de la vente incriminée. La Cour de Cassation, saisie d'un recours formé par la société IGIC, n'a pas remis en cause ces décisions. Ainsi, le juge civil a restitué, de manière définitive, le retour du terrain de la centrale hydroélectrique dans le patrimoine de la Commune.

Face aux tentatives répétées de la société IGIC tendant à soustraire la centrale de la Mouline à la commune en vidant de sa substance la convention de 1989, la première étape a consisté à « *faire renaître de ses cendres* » cette convention, en lieu et place de la convention de 2002.



N° 2 – Juil 2021

## CENTRALE de la MOULINE (suite)

Par un jugement du 17 octobre 2017, le Tribunal Administratif de Toulouse, a purement et simplement écarté l'application des trois avenants susvisés et de la convention de 2002 au profit de la convention du 16 décembre 1989, restaurant par là même les droits de la commune sur la centrale.

Malgré ce succès manifeste pour la Commune, en raison de la résistance de la société IGIC à reconnaître les droits de la commune sur la centrale, cette dernière a été contrainte d'engager diverses actions en justice tendant à obliger la société IGIC à se soumettre aux obligations contractuelles qui étaient les siennes.

Dans ce contexte, la commune a engagé devant le Tribunal Administratif de Toulouse, une action tendant à ce que la société IGIC communique l'ensemble des documents techniques, financiers et contractuels relatifs à la reprise en régie de la centrale et participe à un état des lieux contradictoire en prévision d'une reprise en gestion de la centrale par la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La société IGIC refusant obstinément de s'exécuter, la Commune d'AULUS-LES-BAINS a été contrainte d'engager une procédure d'urgence, dite de référé expertise aux fins qu'un expert soit désigné pour faire état de l'ensemble des désordres affectant la centrale, et susceptibles de porter atteinte à la continuité de l'activité hydroélectrique.

Fortes des conclusions du rapport d'expertise, l'équipe municipale a pris la décision d'engager une procédure devant le Tribunal Administratif de Toulouse tendant à obtenir la condamnation de la société IGIC en tant qu'elle n'a pas restitué la centrale **en état normal** de service et de fonctionnement alors qu'elle y était contractuellement tenue en vertu de la convention de 1989, et qu'elle soit en conséquence condamnée à indemniser la commune des désordres relevés par l'expert judiciaire et des préjudices subséquents.

En attendant l'issue de cette procédure, on retiendra qu'aux termes de 15 ans de procédures contentieuses, la Commune contrôle et gère, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, dans le cadre d'une régie publique la centrale hydroélectrique.

Les services de l'Etat, de leur côté, reconnaissent la Commune comme seule légitime et compétente pour déposer une demande d'autorisation d'exploiter l'énergie des cours d'eau de l'ARS et du GARBET. Le processus d'instruction de la demande d'autorisation est en cours et en bonne voie. La société IGIC, mauvaise perdante, a fait appel du jugement du 17 octobre 2017 du Tribunal Administratif et par un arrêt en date du 30 décembre 2019, la Cour Administrative de BORDEAUX a retenu l'incompétence du juge administratif. Saisi d'un recours de la Commune, le Conseil d'Etat, contre toute attente, n'a pas remis en cause cette décision.

Ainsi le débat judiciaire est désormais porté devant le juge civil à FOIX.

Cette instance est également à ce jour pendante



N° 2 – Juil 2021

## **CENTRALE de la MOULINE (travaux– droit d'eau)**

### **Point sur les travaux**

Depuis la reprise, le 1<sup>er</sup> janvier 2019, de la centrale en régie communale et des différentes études d'expertises réalisées tant techniques que de sécurité, une importante série de travaux a été menée avec notamment la mise en place, tout début 2020 de la nouvelle roue pour la turbine de l'Ars.

Une nouvelle série de travaux a été réalisée en ce début du 1<sup>er</sup> semestre 2021. Ils ont consisté en des actions de confortation pour l'optimisation et la sécurisation des installations et en la préparation d'importantes interventions prévues en Aout 2021 avec deux ou trois semaines d'arrêts de production.

Cette phase de travaux en période d'étiage inclut le remplacement de la deuxième roue de la turbine du Garbet, le changement des deux vannes de pied des conduites forcées et du BY PASS, outil permettant d'orienter la colonne d'eau des deux prises de l'Ars et du Garbet sur une seule turbine. Une phase d'examen ciblés des conduites forcées au moyen de camera sera aussi réalisée. Ainsi sera clôturée, fin Aout, la phase de renouvellement des organes principaux fonctionnant depuis octobre 1990 dans le bâtiment de la centrale.

Dès 2022 à 2024, une série d'opérations consistera à réaliser de nouveaux aménagements sur la prise d'eau du Garbet et la sécurisation de la communication entre les prises d'eau et l'usine. Tout ceci en accord avec le renouvellement, prévu pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2021, de l'autorisation d'utiliser l'énergie des rivières Garbet et Ars.

### **Point sur le renouvellement du droit d'eau**

Depuis 2018, l'équipe municipale œuvre pour l'obtention du renouvellement du droit d'eau pour l'exploitation de la Centrale hydro-électrique de La Mouline. Celui-ci a pris fin le 14 Novembre 2019 et a été prolongé par les services de l'Etat pour assurer la continuité de la production.

Une des dernières étapes pour obtenir cette nouvelle autorisation est une enquête publique. Celle-ci s'est tenue du 17 Mai au 7 Juin 2021. Nous venons de recevoir les conclusions du commissaire enquêteur qui sont en tous points favorables à ce renouvellement. Tous les avis sont favorables à l'exception d'un avis émanant d'une organisation écologiste. Dans ces conditions, nous anticipons d'obtenir le renouvellement du droit d'eau pour une période de trente ans pour le quatrième trimestre de cette année.

Rappelons que les conditions d'exploitation seront modifiées, en particulier le débit réservé devra être augmenté significativement conformément à la réglementation et aussi à la volonté de la commune d'investir dans la protection de l'Environnement de nos montagnes ; ceci impactant la capacité de production.

Suite à cette autorisation, une série de travaux importants sera réalisée dans la période 2022-2024 (prise d'eau du Garbet).

**La signature de l'arrêté du renouvellement du droit d'eau ouvre de belles perspectives pour la commune et la vallée ; nous tenons à remercier l'ensemble des acteurs qui ont permis ce résultat.**



N° 2 – Jul 2021

## CABANES PASTORALES

Le temps de la réalisation du projet des cabanes pastorales est arrivé !!! Après de longs mois de définition, de préparation, de négociations, les travaux de réalisation ont enfin commencé. La réunion de lancement des travaux s'est tenue le 12 Mars en présence de toutes les entreprises retenues pour les travaux et la majorité des acteurs participant au projet. Il avait été acté que les travaux débuteraient à la fin du mois de Juin et s'étaleraient sur les mois de Juillet et Août.



Le premier héliportage pour débuter les travaux de fondation sur pieux a eu lieu le 25 Juin ; nous avons décidé de travailler en premier lieu sur la cabane principale du Cacou. Viendra ensuite la cabane secondaire de Pentussan puis celle de Ramounat. Les impacts de la crise de la COVID sur la disponibilité des matériaux et en particulier sur le bois compliquent significativement la tâche. Les conditions météorologiques depuis le mois de Juin ne nous aident pas non plus dans l'organisation des rotations. Malgré tous ces aléas, les équipes restent fortement mobilisées afin de pouvoir mettre à la disposition des bergers ces outils le plus rapidement possible.

Notez que pour les besoins d'héliportages, une 'drop zone' est matérialisée sur une partie du parking de Coumebière



## COUPES AFFOUAGERES

La commune prévoit éventuellement l'attribution de coupes affouagères pour l'année 2022. Une pré-inscription est nécessaire auprès du secrétariat de la Mairie avant le 30 Septembre 2021. Comme les années précédentes, résidences principales et résidences secondaires peuvent s'inscrire. Le tarif des coupes est en cours de finalisation avec les services de l'Office National des Forêts.



## TRAVAUX

- Travaux de sécurité: suite aux événements de Juin 2017, la commune est engagée sur un plan de travaux pour la réduction des risques d'inondation sur le bas du village. L'expertise réalisée par un cabinet d'hydrauliciens a recommandé la réalisation de différentes tranches de travaux. Vous vous souvenez que 2020 a vu la mise en place d'un réseau de stations météorologiques interconnectées qui permettent de renseigner en temps réel, les conditions sur différents points du territoire communal et alimenter un système d'alerte qui informe des risques à court terme sur la commune, plus particulièrement sur la partie aval du village. Cela constituait la première tranche.

2021 voit se mettre en place la seconde tranche de travaux. Celle-ci concerne l'élargissement du lit du Garbet au droit du bâtiment du Centre d'Accueil de la Ville de Toulouse. Ces travaux permettront de rétablir la largeur du lit qui avait été réduit lors de travaux réalisés fin des années soixante-dix. Le planning des interventions est calé pour le mois de Septembre. Vous verrez donc passer engins et camions qui évacueront terre et cailloux vers le plateau d'Agneserre pendant une durée de 3 semaines. Comme lors des phases précédentes, c'est le RTM (Restauration des Territoires de Montagne – service de l'Office National des Forêts) qui nous accompagne dans ces réalisations avec une mission de maître d'œuvre. Ces deux tranches de travaux terminées, les risques de crues dues aux aléas météorologiques seront grandement diminués.

- Les 2 bâtiments à l'entrée du village vont être consolidés et réhabilités. Pour le plus grand la reprise de la toiture, la pose d'un portail et la fermeture des 2 portes latérales devraient empêcher les dépôts sauvages de déchets. Pour l'autre, côté carrière, reprise complète du bâtiment, toiture, charpente, etc...



- Réfection du mur des « Moulases »
- Pose d'une antenne sur la façade arrière de la mairie pour améliorer le débit internet sur la station de Guzet

### Installation des bouches à incendie

- Pour compléter le plan de sécurité et de prévention en lien avec le SDIS, 2 nouvelles bornes et 2 bouches à incendie ont été posées.
- Leur implantation permet d'atteindre les différents quartiers du village. Les bornes sont l'une sur la place de la mairie et l'autre sur la place du midi non loin de la résidence de l'Ars. Les bouches à incendie se situent : l'une proche de la croix de l'église, face à l'entrée du chemin montant le long du cimetière, la deuxième se trouve dans la rue principale, sur le trottoir devant l'hôtel des « Ousailès ».



Il est prévu de stocker tout le matériel de 1<sup>ère</sup> intervention nécessaire (remorque, tuyaux, etc...) dans un local incendie, construit dans la cour de l'école à la place des anciennes toilettes.



## CAMPING

Nous continuons les investissements sur le camping du Couledous,

En voici quelques-uns :

Tout d'abord pour optimiser la CAPACITÉ, nous avons opté pour le drainage de plusieurs emplacements marécageux longeant la route, nous permettant de réutiliser cette zone impraticable.

Pour la SÉCURITÉ, le remplacement des bornes électriques très vieillissantes est en cours.

Pour L'ACCUEIL, nous continuons sur la même lancée que 2020 avec la rénovation de 2 chalets de plus dès l'automne afin de satisfaire nos clients.

Malgré la période difficile que nous traversons, la fréquentation du camping municipal continue de s'accroître, nous en remercions évidemment les employés.



## ETABLISSEMENT THERMAL

### Saison thermale 2021

La saison thermale a pu débuter dès la sortie du dernier confinement. Dès le 5 Juin, l'équipe des Thermes a accueilli les premiers curistes dans les conditions sanitaires imposées par les règles gouvernementales. Nous souhaitons tous, que les mois à venir voient revenir nos chers curistes dans l'établissement et qu'ils puissent bénéficier des bienfaits qu'offrent nos eaux thermales.

Cette saison voit se mettre en place une nouvelle étude clinique en relation avec l'université de Bordeaux. Le but de cette étude est de pouvoir valider les bienfaits de nos eaux sur des pathologies en rhumatologie. Si le nombre de curistes participant à cette étude est suffisant, nous pouvons espérer obtenir l'agrément pour la saison prochaine.



Gage de la volonté de la communauté de communes Couserans Pyrénées à investir dans l'établissement thermal, un appel d'offres est en cours pour désigner la société qui se verra confier la mission d'Assistant à Maître d'Ouvrage pour l'amélioration et l'extension de l'établissement thermal.

Souhaitons tous une bonne saison à l'ensemble du personnel thermal.



## PROJET ZONE HUMIDES

Le Syndicat rivières Salat-Volp (SSV, ex-SYCOSERP), composé de quatre intercommunalités (Communauté de Communes Couserans-Pyrénées, Cagire Garonne Salat, Cœur de Garonne et Volvestre) est compétent en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) sur les bassins versants du Salat et du Volp.

Il agit notamment depuis 20 ans sur la restauration et l'entretien des berges et du lit des cours d'eau en se substituant aux riverains via une Déclaration d'Intérêt Général, de manière à mieux prévenir les inondations.

Cette compétence permet aussi la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que les formations boisées riveraines.

Lauréat en 2020 d'un appel à projets pour la restauration de zones humides dans le cadre de l'adaptation au changement climatique, le syndicat souhaite entamer le projet envisagé au lieu-dit

« Les Fournils » à l'aval immédiat du village d'Aulus-les-Bains, pour lequel la commune est favorable. Ce site est concerné par une vaste zone humide en rive gauche du Garbet d'environ 3 ha, dont les fonctionnalités sont altérées dans une partie qui a été remaniée au début des années 2000: remblayage, pose d'un enrochement et fermeture d'un chenal secondaire.

Par ailleurs, ces aménagements ont conduit le cours d'eau à se réajuster jusqu'à provoquer des zones d'érosion importantes en aval immédiat, et notamment en rive droite d'où une emprise du projet plus large que le simple périmètre de la zone humide.



Le projet comprend une première phase pour une étude globale de ce site afin de connaître les possibilités d'améliorer les diverses fonctionnalités de la zone humide (hydrologiques, biogéochimiques et biologiques), tout en évaluant les bénéfices sur le fonctionnement hydromorphologique du cours d'eau et son chenal secondaire afin de réduire les impacts observés

Selon les conclusions de cette étude préalable, la deuxième phase du projet concernera des travaux de restauration, et leur suivi ultérieur pour évaluer les gains attendus. A ce stade, des autorisations administratives seront nécessaires (enquête publique pour une Déclaration d'Intérêt Général par ex.) et vous y serez associé. Enfin, une troisième phase pourra concerner la valorisation de ce site restauré.





## TRANFERT COMPETENCE PLU (Plan Local Urbanisme)

La loi ALUR du 24 mars 2014 prévoyait de transférer la compétence en matière de plan local d'urbanisme aux communautés de communes au plus tard le premier jour de l'année suivant l'élection de leur président consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, sauf si les communes s'y opposent.

La Communauté de Communes Couserans Pyrénées n'est pas dotée de cette compétence et aurait dû le devenir deviendra au 1er janvier 2021 sauf si dans les trois mois précédant le terme du délai mentionné au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposaient par délibération. L'application des mesures sanitaires liées à la COVID19 a décalé la date du 1er janvier 2021 au 30 Juin 2021.

Lors de la séance du conseil municipal du 4 Juin 2021, l'ensemble du conseil municipal s'était exprimé contre ce transfert de compétence. La préfecture en avait été informée.

En date du 9 Juillet 2021, nous recevions l'information selon laquelle une majorité de communes représentant 75% de la population de notre communauté de communes s'était prononcée contre. Il est donc acté que cette compétence restera dans les communes.

## SNU (Service National Universel)

Un séjour de cohésion pour le SNU a eu lieu du 20 Juin au 2 Juillet 2021. 117 jeunes volontaires venus de départements limitrophes ont été logés sur 2 sites : centre d'accueil de la ville de Toulouse à Aulus et l'Escalusse à Ercé. En jeu pour les jeunes de 15 à 17 ans, des notions de cohésion, mixité, citoyenneté et engagement qui font sens et renforcent le mieux vivre ensemble. Cette expérience n'est qu'une phase dans un parcours visant à intégrer le milieu associatif entre autres, au travers de missions d'intérêt général.

Les associations MHVA pour l'espace muséal et ADPC pour « Accrobranche » ont participé à la programmation et assuré des visites et des activités, sur le village pour l'ensemble des participants.

En lien avec la municipalité, l'action citoyenne mise en place, a permis l'aide des jeunes pour l'arrachage de plantes invasives au bord du Garbet, le broyage des branches coupées le long du chemin de la Mouline, ainsi que le désherbage des côtés de la rue principale. Les différentes thématiques abordées lors de ce séjour de cohésion et les enseignements dispensés par les intervenants ont fait l'objet d'un programme bâti et validé par l'éducation nationale. Le lien symbolique avec ce qui était le service militaire est assumé via l'encadrement par des militaires entre autres.





## ADPC (Aide Développement de Projets en Couserans)

Le 20 Mars 2021 s'est tenue l'A.G. de l'association de DPC en présence de Mr le Maire et de participants bénévoles. Mr le Maire dans son intervention a assuré l'association de son soutien ainsi que celui du conseil municipal. A l'issue de cette A.G, un conseil d'administration s'est constitué et s'est mis au travail sans tarder .

### ESPACE TRAIL:

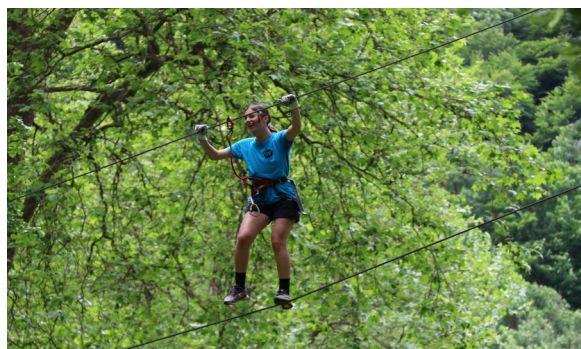
- tous les circuits de trail ont été re-balisés avec un nouveau système de pochoir à l'exception des circuits G et J. A l'avenir et à l'initiative de Jérôme ce balisage devrait évoluer avec le concours du Lycée Berges de Saint Girons.
- Les élèves choisiront une charte graphique et réaliseront les balises en bois qu'ils pourront poser avec l'aide de bénévoles de l'association. Il est **encore** à déplorer des actes de vandalisme sur les tracés, balises arrachées ou disparues.
- Le départ de l'UltrAriège 2021 a été donné depuis les thermes, nous avons apporté notre aide à l'organisation dans le village, aux points de ravitaillement et passages en montagne (Col Dret, Etang de l'Hers, Mont Ceint, port de Saleix) .



Les conditions sanitaires imposées ne nous ont pas permis de donner la dimension festive que nous voulions pour cet évènement.

### PARCOURS ACCROBRANCHE :

- sur les recommandations de l'ONF 9 arbres ont été élagués , certaines branches présentaient un risque potentiel de chute.
- les entrées de parcours ont été changées et amènent un réel confort aux usagers, le parc des EPI (équipement de protection individuelle )a été en partie renouvelé pour une meilleure sécurité.
- les barrières , les bancs et la cabane d'accueil ont fait l'objet d'un rafraichissement (peinture,lasure etc...)



Tout ce travail a été réalisé avec le concours des salariés de l'association, des bénévoles avec leur outils et l'aide du matériel de la commune et de son personnel.

Le parc attend maintenant le public, qui nous l'espérons sera nombreux. L'équipe a accueilli avec un plaisir partagé, les volontaires du SNU ( Service national Universel) fin Juin sur 3 demi journées.



## ESPACE MUSEAL

L'ouverture au public a eu lieu le 20 Mai, dépendante des contraintes de fermetures liées à la crise sanitaire. L'accompagnement des projets avec les scolaires et les jeunes a pu être mené à terme en organisant des visites en visioconférence, via la transmission de documents et autres échanges.

Ainsi les élèves d'une classe de 4<sup>ème</sup> de collège en Corse du Sud, en lien avec l'espace muséal, ont réalisé une bande dessinée. Ceci dans le cadre du concours « Bulles de Mémoire » organisé par l'Office National des Anciens Combattants Victimes de Guerre. Le thème de l'année 2020-2021 était : femmes d'engagement, engagement de femmes. Les élèves ont obtenu pour cette BD, le 1<sup>er</sup> prix régional. Ce travail était inspiré de l'histoire des passages vers la frontière Espagnole d'une famille Juive assignée à Aulus. L'intervenante au musée a participé à une émission d'une radio Corse avec les élèves lauréats.

Pendant le séjour de cohésion des jeunes du SNU, des visites commentées ont eu lieu pour l'ensemble des participants et leurs encadrants.

Les enfants de l'école d'Ercé ont pu découvrir et retrouver pour certains, le parcours de leurs arrière grand parents et leur engagement en tant que passeur pendant la guerre.

Cet espace muséal s'avère être un support essentiel pour la connaissance de l'histoire et la transmission de la mémoire, en lien avec les enjeux de citoyenneté dans la société actuelle. Depuis le 20 Mai 2021, 226 personnes ont visité le lieu.



### Naissance

- Mathias Francis Dupont fils de Pascal et de Camille Souquet « Rey » né le 13 Juillet 2021. Toutes nos félicitations aux heureux parents

### Nos deuils

- MORERE Josette décédée à l'âge de 94 ans
- BONNET Guillaume « Bernach » décédé à l'âge de 89 ans
- SOUQUET Justine « Jeannette » Rey épouse Gray décédée à l'âge de 92 ans aux USA
- HEYRIES CALVET Hubert décédé à l'âge de 56 ans



Marianne, Jean et leur fils Guillaume à Guzetou

Jean Ané Prince dit « Bessouil » est né à Aulus en 1903 dans une famille paysanne.

Très jeune il va travailler durement pour aider aux travaux saisonniers. L'été le troupeau de vaches est en estive sur le plateau de Guzetou, au pied du Mont Rouch. Là-haut il faut traire et fabriquer le fromage pour la consommation de la famille et la vente ; c'est aussi la période pour assurer la récolte des foins pour l'hivernage des animaux. Les près de fauche en en pente, souvent éloignés accentuent les conditions de travail pénibles.

En hiver, il faut se rendre dans les granges et la hauteur de neige ne facilite pas la tâche, pour nourrir et abreuver deux fois par jour, vaches et moutons.

Cette vie en montagne, soumise aux aléas du climat, Jean l'a vécue avec courage. Son endurance, sa connaissance des sentiers, cols et chemins conduisant à la frontière d'Espagne, ont fait que pendant les années noires de la guerre, pour aider des Juifs à fuir l'occupant nazi, il est devenu passeur.

Au village, proche de la maison familiale vivent les sœurs Nechama et Sarah Melzer, Juives assignées à résidence. Après la rafle du 26 Août 1942, elles sont cachées par Jean, elles ont demandé l'aide de leur voisin, sachant qu'elles peuvent leur faire confiance.

Jean réussira le passage vers la frontière, exceptionnellement sans neige, le 5 Décembre 1942. Sarah et Nechama, émigrées en Israël, après la guerre demanderont pour la famille, la médaille des Justes. Avec humilité, Jean l'avait reçu avec beaucoup de joie, pour lui et les siens comme preuve de l'heureux dénouement de ce passage, après les risques encourus.

Jean nous a quittés en 1993 âgé de 90 ans